

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

12 mai 2011	Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, jeudi le 12 mai 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault et un citoyen sont aussi présents.
Absence	Les conseillers, Serge Courchesne et Clément Galipeau sont absents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Réal Pelletier, maire, ouvre la séance et les sujets à discuter sont les suivants :

1. Achat de terrain autour du garage municipal
2. Compte-rendu des actions d'urgence posées durant les inondations
3. Période de questions
4. Levée

1. **ACHAT DE TERRAIN AUTOUR DU GARAGE MUNICIPAL**

11-05-108 **ACHAT DE TERRAIN DE LES FERMES JACQUES BEAULAC & FILS**

Il est proposé par Richard Désourdy  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

**QUE :** les membres du Conseil autorisent l'achat d'une partie de terrain autour du garage municipal appartenant à les Fermes Jacques Beaulac & Fils, d'une superficie de 1 890 mètres carrés au coût approximatif de 0.80 \$ du pied carré.

**ADOPTÉ**

11-05-109 **COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE :** la municipalité de Saint-Armand désire acquérir de les Fermes Jacques Beaulac & Fils, une partie du lot 101 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, d'une superficie d'environ 1 850 mètres carrés, afin d'agrandir le terrain du 860, rang St-Henri, site du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE :** la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Désourdy  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

**QUE :** la municipalité de Saint-Armand présente une demande d'autorisation d'utilisation non agricole, à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec à l'effet d'acquérir une partie du lot 101 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, d'une superficie d'environ 1 850 mètres carrés, pour agrandir le terrain du 860, rang St-Henri, site du garage municipal;

**QUE :** la directrice générale Jacqueline C. Chisholm, soit autorisée à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité de Saint-Armand.

**ADOPTÉ**

2. **COMPTE-RENDU DES ACTIONS D'URGENCE POSÉES DURANT LES INONDATIONS**

Monsieur le maire fait son rapport.

3. **PÉRIODE DE QUESTION**

Madame Evelyn Davis de Philipsburg remercie le conseil et les gens impliqués pour leur beau travail, efficace et rapide, pour contrer les inondations.

11-05-110

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Boucher  
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 20H15.

ADOPTÉ

---

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
Jacqueline C. Chisholm

---

**MAIRE**  
Réal Pelletier